

Un Magritte dans la tourmente

Cinéma Un producteur conteste l'attribution du Magritte du premier film.

Vingt jours après la 5^e cérémonie des Magritte du cinéma, Dominique Dubuisson et Dominique Smeets, producteur et réalisatrice du film "Marbie, star de Couillu les Deux Eglises", ont jeté un gros pavé dans la mare. Lors d'une conférence de presse à Charleroi, ils ont émis ouvertement leurs soupçons entourant l'attribution du Magritte du premier film au film "Je te survivrai" de Sylvestre Shille, produit par la société Panache d'André Logie.

La particularité du Magritte du premier film est qu'il est le seul décerné suite à un vote du public – un cas de figure qui n'existe ni aux Oscars ni aux César, rappelle Frédéric Delcor, secrétaire général de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui siège au conseil d'administration de l'Académie André Delvaux (qui organise les Magritte).

Le public vote par e-mail, sur le site de l'Académie, sans que l'on puisse vérifier si les votants ont effectivement vu le film auquel ils donnent leur suffrage, ni même vérifier si chaque vote émane d'une personne différente: les opérations, comme pour l'ensemble des Magritte, et contrairement à ce qui se pratique aux César ou aux Oscars, ne sont pas contrôlées par un huissier de justice.

Changement d'échéance

"Marbie..." était largement en tête des votes durant les premières semaines de vote, selon Dominique Dubuisson, qui "s'interroge" sur une chaîne d'événements qui aurait mené à la victoire de "Je te survivrai". "D'abord, je n'ai pas été informé de la date d'ouverture des votes. Le 19 novembre, j'ai sollicité l'Académie, qui m'a répondu que les votes étaient ouverts depuis quatre jours", s'étonne le producteur. Le 27 novembre, l'Académie re-

pousse la fin de clôture des votes, prévue au 15 janvier, à la date du 25. "Nous n'avons été informés que le 19 décembre", explique M. Dubuisson – la veille des vacances.

Selon M. Delcor, ce report fut décidé quand l'Académie s'aperçut que certains centres culturels wallons et bruxellois programmaient des films nommés au Magritte du premier film après le 15 janvier. "Le délai entre la décision et son annonce, justifie M. Delcor, répondait à l'impératif d'étaler la communication autour des Magritte".

Pour le public, soit, mais les professionnels concernés ne méritaient-ils pas d'être informés plus tôt, demande M. Dubuisson? Qui est interpellé par l'évolution des votes de "Je te survivrai" après le 15 janvier. "Le 19 décembre, nous avions le double du total des votes des autres films. Les dix derniers jours, 'Je te survivrai' fait mieux que tous les 25 films de cette catégorie, depuis 2011, en 70 jours." Le producteur a analysé les scores, obtenus par voie d'huissier à la demande de son avocat, Jean-Claude Derzelle. "L'huissier a acté que le webmaster a communiqué l'évolution des scores à des membres de l'Académie Delvaux avant le terme des votes", note M^r Derzelle – qui se réserve le droit d'intenter une action en justice.

André Logie écaeuré

André Logie, producteur de "Je te survivrai", nous a dit être "écaeuré" par la suspicion de tricherie. "Je suis honnête", répète-t-il, vivement. Il reconnaît – ce qui n'est pas tricherie – avoir mené "campagne" activement à partir du 13 janvier. "Je suis aussi producteur du documentaire 'Caricaturistes, fantassins de

la démocratie'. Le 7 janvier, c'était l'attentat contre 'Charlie Hebdo'. J'avais la tête ailleurs." Actif depuis plus de quinze ans, M. Logie explique le plébiscite de "Je te survivrai" par l'ampleur de ses réseaux, y compris en France, qu'il a sollicités. "C'est pour cela que les votes favorables sont supérieurs au nombre d'entrées du film en Belgique" – qui était aussi disponible en DVD ou en VOD, souligne le producteur.

Lequel affronte deux autres soupçons. André Logie est le frère de Philippe Logie, directeur des acquisitions de Be TV et coorganisateur des Magritte. Et il a envoyé le 13 janvier un mail aux membres de son équipe, les engageant à solliciter chacun dix personnes de confiance, pour voter en faveur de son film. M. Dubuisson voit dans ce "calcul" la preuve que son concurrent avait une idée des scores. "Faux, réplique André Logie. Mais j'ai pressenti que 'Marbie' pouvait l'emporter. Je me suis mobilisé, comme pour tous mes films, afin qu'il gagne". M. Logie ajoute: "J'ai été un des premiers à contester – par écrit – le modus operandi de ce Magritte. J'en avais marre de cette campagne et je trouvais ça vain. Ce n'est pas un prix du public, c'est un prix du lobby". S'il y a un travers sur lequel tout le monde s'accorde, c'est celui-là. Ainsi que sur la nécessité de revoir l'attribution de ce prix à l'avenir, si le but est bien de créer du lien avec le public...

Comme pour les autres Magritte, et contrairement à ce qui se pratique aux César ou aux Oscars, les votes ne sont pas contrôlés par un huissier.